

Bois et Forêts

en
Pays de la Loire

Sommaire

- Votez ! p. 1
- Peuplier : réussir sa plantation (suite)
Claire Hubert - CNPF p. 2-3
- La forêt :
refuge de biodiversité p. 4
- Aide au reboisement p. 5
des peuplements pauvres
Atelier forêt bois
- Le renouvellement en p. 6-7
forêt privée : faire plus
- Élections CRPF 2017
Fogefor PSG
Les journées d'information
du CRPF pour 2017 p. 8



Votez !

Que d'élections en 2017 ! Outre une certaine présidentielle, cette année sera l'occasion d'élire vos représentants au Centre Régional de la Propriété Forestière.

Pourquoi voter me direz vous ? Je m'inspirerai dans ma réponse du discours de départ de Thomas Formery, qui a dirigé pendant de nombreuses années le CNPF.

Parce que cet établissement public, c'est le vôtre. En effet, il s'agit d'une structure professionnelle entièrement administrée par des propriétaires forestiers privés élus. Certes, l'administration garde un rôle de tutelle destiné à assurer la légalité des décisions prises par le conseil, mais cette configuration est assez rare pour être signalée. Elle résulte d'un compromis entre l'État et les propriétaires forestiers : les propriétaires s'engagent à gérer leurs forêts de manière durable et dynamique et en échange, l'État leur octroie des prérogatives régaliennes et une petite équipe de techniciens. Cela donne le CNPF, un établissement public atypique au service de la forêt privée.



Le CRPF pour favoriser la gestion des forêts privées.

Parce que c'est utile. Les CRPF ont ainsi mis en gestion en 50 ans, des centaines de milliers d'hectares de forêts, pour le plus grand bénéfice de leurs propriétaires, de la filière et de la société. En Pays de la Loire vos élus ont ainsi agréé plus de 2200 documents de gestion durable, totalisant près de 140 000 ha de forêts. Ainsi, pratiquement les 2/3 de la forêt privée de plus de 4 ha de la région disposent d'un véritable outil de gestion durable. Les équipes de terrain, peu nombreuses mais très impliquées, sont chargées du développement forestier. Elles vous rencontrent, vous écoutent et vous aident à raisonner vos choix en fonction des multiples critères à prendre en compte : économiques, environnementaux, climatiques...

Parce que le CRPF est indépendant et garant de l'intérêt général. Il n'appartient à aucun groupe, raisonne sur le long terme forestier, se préoccupe tout aussi bien des petits que des gros bois, des feuillus que des résineux, des petites propriétés que des grands massifs. Il s'intéresse à toutes les sylvicultures avec la seule prétention de vous proposer des solutions de gestion adaptées à l'immense diversité des cas rencontrés.

Parce que c'est facile. Vous recevrez en janvier par courrier le matériel de vote. Il vous suffira de glisser votre bulletin dans l'enveloppe dédiée, de la signer et de poster le tout, sans timbrer au plus tard le 5 février.

Alors, soyez nombreux à effectuer ce geste citoyen pour porter haut la voix de la forêt privée et n'hésitez pas à inciter vos amis forestiers à voter pour notre CRPF.

Arnaud GUYON
Directeur du CRPF des Pays de la Loire

Peuplier : réussir sa plantation (suite)

Les premières étapes conditionnant la réussite d'une plantation de peuplier ont été détaillées dans le numéro de septembre de Bois et Forêts en Pays de la Loire. Ce travail est essentiel, mais pas suffisant pour que l'investissement et le travail réalisés répondent complètement à l'objectif visé : réussir sa peupleraie. Réussir sa peupleraie c'est viser la production de bois ayant un fort potentiel de valeur ajoutée. Cela nécessite de mener les bonnes interventions au moment adéquat. Ni trop, ni trop peu.

Favoriser un bon démarrage et une bonne croissance

Comme pour toute plantation, la phase de démarrage est un moment délicat pour la peupleraie juste plantée. Il lui faut installer son système racinaire et développer son système aérien (les branches, les feuilles). Pour que cela se passe le mieux possible, il faut lui assurer une alimentation en eau suffisante. Sur les terrains lourds et moins bien alimentés en eau, le travail du sol est la méthode généralement conseillée :

- il élimine la végétation herbacée, très gourmande en eau,
- il améliore la pénétration de l'eau dans le sol,
- il augmente la capacité de stockage en eau du sol.

Cet entretien est réalisé en fin de printemps (fin mai début juin), avec un outil adapté aux conditions de terrain, sur 10-15 cm de profondeur pour éviter de sectionner les racines superficielles des jeunes plants. En fonction des situations, il peut être réalisé en localisé (1 à 2 m autour de chaque peuplier) ou en plein (sur toute la surface de la peupleraie). Ce travail va non seulement assurer la bonne reprise de la peupleraie, mais aussi améliorer son installation et permettre une croissance vigoureuse la première année. En fonction des conditions



Bien répondre aux exigences du peuplier pour produire du bois de qualité.

de sol et de climat, ce type de travail devra être renouvelé l'année suivante, éventuellement en troisième année. Il est souvent inutile de poursuivre ces entretiens au-delà de trois ans, sauf sur les stations à déficit hydrique marqué en été. Mais dans ce cas, la pertinence du choix du peuplier se pose.

La peupleraie est maintenant bien ins-

tallée et suffisamment puissante pour s'affranchir de la concurrence herbacée. Néanmoins, chaque année, voire tous les deux ans, le gyrobroyage de la végétation alternativement 1 ligne sur 2, évite un éventuel développement trop important de la végétation arbustive qui pourrait gêner l'accès aux arbres pour les tailles de formation et les élagages. Ce passage en entretien se pratique en été, après la mi-juillet, pour éviter de détruire les couvées d'oiseaux nichant au sol.

Produire la qualité

Un peuplier de qualité est un arbre dont le tronc est droit, non fourchu, le plus cylindrique possible et sans branche sur au moins 6 m de haut (cela vaut aussi pour les autres essences). Pour le peuplier, atteindre cet objectif nécessite des interventions en taille de formation puis en élagage.

Les tailles de formation

Elles visent à former l'axe du tronc en supprimant les fourches (deux axes de même grosseur ou presque) et les pre-



Pépinières PLANFOR

16,5 millions de plants vendus par an
Pins, Douglas, Chênes...

Reprise garantie à: **90%**

*Après exception du contrat de fourniture et de garantie

Devis gratuit sur simple demande

mail: pepiniere@planfor.fr - tel: 05.58.75.03.96 - fax: 05.58.06.48.54

mières grosses branches (une branche dont le diamètre est supérieur à la moitié de celui du tronc). La taille de formation est réalisée de préférence en hiver et au plus tard avant le départ de la végétation. L'absence de feuillage, donne une meilleure visibilité des défauts à supprimer et le poids moins important des branches réduit les risques d'arrachement au moment de la coupe. En général les tailles de formation se réalisent à partir du sol avec des sécateurs de type échenilloir ou des scies emmanchées. Elles sont faites au cours des trois premières années de plantation. A l'issue de ces tailles, l'axe du tronc est formé sur les six à huit premiers mètres.

Les élagages

L'objectif est de supprimer les branches basses afin d'obtenir sur la grume de 6 m, le bois sans nœud demandé par les industriels.

En fonction de la croissance des peupliers, l'élagage commence vers la 3^{ème} année, quand le diamètre de l'arbre est compris entre 8 et 10 cm et/ou quand les branches atteignent 2 cm de diamètre. En général, l'élagage est réalisé tous les deux ans. Il se pratique de juillet à septembre (pour une bonne fermeture des plaies d'élagage) et doit être progressif et modéré en supprimant au maximum deux couronnes de branches à la fois. La hauteur de tronc élagué ne doit pas dépasser la moitié de la hauteur totale de l'arbre. Les branches doivent être coupées au plus près du bourrelet cicatriciel, sans l'attaquer. Un élagage avec main-



E. Paillasa © CNPF IDF

Veiller à élaguer progressivement.

tenir de chicots est à proscrire. Cela forme des nœuds noirs plus préjudiciables à la qualité du bois que les nœuds formés par les branches vivantes. Il peut se faire à partir du sol jusqu'à 6 m de hauteur avec des scies emmanchées. Au-delà, une nacelle est nécessaire. Il n'est pas rentable d'élaguer au-delà de 6 à 8 m de hauteur.

Le peuplier est un arbre à croissance rapide mais exigeant. Un bon diagnostic est donc indispensable avant toute décision pour choisir le bon cultivar. Une fois planté, il ne faut pas l'oublier et lui assurer les suivis nécessaires à l'obtention du bois de qualité dont l'industrie a besoin. Le peuplier produit localement

du bois qui évite, souvent avantageusement, l'utilisation de bois tropicaux. La charte « Merci le peuplier » contribue à faciliter le financement de votre projet et de nombreux professionnels sont à votre disposition pour vous aider à bien le réaliser. Planter ou renouveler une peupleraie existante est un engagement pour l'avenir. Il faut en assurer la réussite.

Jean-Jacques JEMIN
Technicien CRPF

Pour en savoir plus :

Le groupe de travail peuplier IDF (Institut pour le Développement Forestier) en charge de la recherche et du développement au sein du CNPF) a réalisé une typologie nationale des stations à peuplier.

Une clé de détermination a été mise au point pour repérer facilement les stations à peuplier. Elle identifie les sols organiques puis les sols qui présentent une nappe d'eau ou non. Ainsi au fur et à mesure des critères (profondeur de la nappe d'eau, présence dominante de sable ou de limon ou d'argile), la clé distingue cinq grands groupes de sol : les sols organiques, les stations très humides à fraîches, les stations argileuses, limoneuses ou sableuses. Ces groupes se divisent en 18 stations types. A chacune est associée une fiche descriptive.

Clé et fiches sont disponibles sur : www.peupliersdefrance.org

Claire Hubert nouvelle directrice générale du CNPF

Claire HUBERT a été nommée directrice générale du CNPF le 1^{er} octobre 2016, par arrêté du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Elle succède à Thomas FORMERY qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, Claire HUBERT était précédemment membre permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable et membre de l'Autorité environnementale nationale au ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Elle connaît bien le secteur forestier ayant été successivement directrice de l'AFOCEL (organisme privé de recherche dont la mission est d'améliorer la compétitivité des approvisionnements de l'industrie et de la filière forêt-bois-papier), chef du service interdépartemental de Blois à l'Office national des forêts, directrice départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Aube avant d'exercer les fonctions de sous-directrice de la forêt et du bois au ministère de l'Agriculture de 2003 à 2005.

Depuis, elle a été sous-directrice de la recherche, de l'innovation, au ministère de l'Agriculture puis chef du service de la recherche au ministère de l'Environnement.

Aux côtés du président Antoine d'AMECOURT, Claire HUBERT s'attachera, avec l'ensemble des équipes du CNPF, à développer la contribution de l'établissement aux objectifs de gestion durable des forêts privées, notamment à leur adaptation au changement climatique et à la mobilisation accrue de bois pour la filière.



La forêt : refuge de biodiversité

La forêt est un refuge important de biodiversités animale et végétale. La faune nocturne y est souvent ignorée, ou sous estimée, car moins facile à observer. A la demande du Parc Naturel Régional (PNR) Normandie Maine, le CRPF a co-animé avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Vallées de la Sarthe et du Loir, une formation à destination des propriétaires forestiers sur la prise en compte des chauves-souris dans la gestion forestière.

Contexte

Cette réunion de sensibilisation s'est tenue, fin mai dernier, sur la commune de Douillet le Joly dans le PNR Normandie Maine.

La forêt, sur une quinzaine d'hectares de peuplements d'âges variés où les essences feuillues dominent, est dotée d'un plan simple de gestion volontaire agréé pour 20 ans.

Certaines parcelles constituent le parc du château. Celles en mélange comportent des résineux et feuillus d'ornement. L'orientation progressive vers un traitement irrégulier y est programmée. De plus un inventaire de biodiversité potentielle a été réalisé. Ce diagnostic d'évaluation, simple à mettre en œuvre, permet d'estimer la capacité d'accueil en espèces des peuplements, et pour apporter à la gestion courante les quelques adaptations qui amélioreront le potentiel d'accueil de la forêt.

Vie et mœurs des chauves-souris

Pour commencer, des scientifiques ont présenté en salle, le mode de vie des chauves-souris pour mieux comprendre leurs mœurs et besoins.

N'oublions pas que les chauves-souris européennes sont exclusivement insectivores, cela explique leur activité d'avril à octobre, puis leur hibernation. Par exemple une pipistrelle, de la taille du pouce, consomme jusqu'à 3 000 moustiques par nuit. D'autres sont friandes des papillons

nocturnes réduisant ainsi la ponte et l'éclosion des futures chenilles consommatrices du feuillage des arbres.

Ensuite de jour, dans la forêt et ses abords (parc et allées boisés), les différents sites susceptibles de favoriser l'habitat pour ces mammifères ont été observés : bâtiments, arbres gîtes potentiels car présentant des cavités, par exemple : trou de pic ou grosses branches ou cimes brisées, le tout à proximité de ruisseaux, de points d'eau, etc...

En effet, la présence d'une forte concentration de chauves-souris est régulièrement constatée aux abords des forêts qui constituent un réservoir important de nourriture, surtout lorsque des plans d'eau leur sont associés.

Méthode pour la reconnaissance des espèces présentes

Les axes de déplacement jusqu'aux espaces ouverts favorables à la chasse aux insectes, ont aussi leur importance : présence de chemins forestiers, lisières avec l'espace agricole, haies bocagères, etc...

C'est d'ailleurs à l'intérieur du bois, sur des allées enherbées, repérées au cours de ce circuit, que les filets à maille fine ont été dressés une fois la nuit tombée.

Dans l'obscurité, l'écoute avec des appareils récepteurs d'ultrasons et la capture au filet de chauves-souris ont permis à la vingtaine de participants d'identifier et de différencier les espèces présentes. Cer-



Prise de mesures sur une chauve-souris : famille des oreillardes.

taines chassent essentiellement à proximité de leur gîte, d'autres peuvent parcourir jusqu'à 10 km.

Les différents animaux attrapés ont été manipulés et identifiés par des spécialistes, équipés de lampes frontales, pour déterminer leurs mensurations : taille, poids, âge, capacité à reproduire etc... Ces différentes données ont été répertoriées pour faire partie du référentiel national.

Le renouvellement de ce type de panneau-tage permettra de suivre dans le temps l'évolution de ces populations.

À noter qu'une chouette (prédatrice de chauve souris) s'est aussi prise dans les mailles du filet. Elle a été relâchée.

Bilan

Cette visite forestière nocturne a été riche d'enseignements pour les participants.

Nul doute que dorénavant ces forestiers auront à cœur, lors des actes de gestion sylvicole, de maintenir sur pied, dans la limite de leur dangerosité ou de leur gêne, les arbres gîtes favorables et de préserver les espaces de chasse favorables à ces mammifères qui participent pleinement au bon équilibre de la biodiversité en forêt.

Bruno LONGA
Technicien CRPF

Aide au reboisement des peuplements pauvres

Dans l'esprit de la Charte « Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir », les partenaires de la filière bois des Pays de la Loire ont répondu en 2015 à l'appel à projet lancé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Le programme retenu inclut une aide au reboisement des peuplements pauvres. Celle-ci a deux objectifs : augmenter la production de bois d'œuvre et augmenter la capacité de stockage du carbone de la forêt.

En effet, les peuplements pauvres ne produisent que des bois de faible valeur et leur qualité n'est pas suffisante pour pouvoir être améliorée directement par éclaircie ou par régénération naturelle.

Le reboisement avec une essence adaptée aux conditions du terrain et productrice de bois d'œuvre permet de sortir de cette impasse technique et économique.

Le soutien financier à cet investissement pour l'avenir est de 40 % du montant des travaux à condition que :

- le projet fasse plus de 4 ha,
- le revenu de la parcelle soit inférieur à 4 000 € par ha,
- au moins 50 % du volume exploité soit destiné à alimenter les chaudières bois du fonds chaleur.

Les peuplements pauvres ne répondent que très imparfaitement aux besoins en bois énergie et pas du tout aux besoins en bois d'œuvre. Le reboisement est un investissement qui met en place la production du bois d'œuvre et du bois énergie (les sous-produits du bois d'œuvre) de demain tout en augmentant la quantité de carbone stocké.

Renseignez-vous au guichet unique : DRAAF-SRAFT - Bernard DELVIT - 02 72 24 71 53 - bernard.delvit@agriculture.gouv.fr

Ateliers forêt bois construire ensemble l'avenir de la filière

Depuis 4 ans, quatre ministères, l'ensemble des Régions, les organisations professionnelles et les Inter-professions se sont mobilisés pour engager et soutenir notre filière dans une transition déterminante pour l'économie et l'environnement de notre pays.

Il s'agit maintenant de décliner au niveau régional les grandes orientations nationales. Aujourd'hui la filière bois régionale est constituée de

- 4 400 entreprises artisanales et industrielles qui génèrent plus de 36 500 emplois,
- 350 000 ha de forêts privées et publiques dans lesquelles sont récoltés un million de m³ de bois chaque année. Ces forêts sont aussi des réservoirs de biodiversité indispensables et une source de séquestration du carbone importante pour atténuer les effets du changement climatique.

L'objectif est donc d'améliorer les performances de la filière dans toutes ses composantes, indissociables : économique, environnementale et sociale. Les partenaires de la filière se sont retrouvés le 14 décembre pour définir les actions à mettre en place. Une assistance nombreuse, ainsi que l'écoute et la compréhension des contraintes de chacune des composantes de la filière, ont permis des échanges riches de propositions. Celles-ci serviront à déterminer les grandes orientations du programme régional de la forêt et du bois pour les 10 prochaines années.

Le bois, seule matière première indéfiniment renouvelable, au bilan carbone imbattable, aux propriétés mécaniques naturellement exceptionnelles se doit d'être mieux connu, reconnu, valorisé.

Christian WEBEN
Délégué Régional



Une forte participation et des échanges fructueux.



PEPINIERES HUALT
53270 SAINT JEAN SUR ERVE
Tel: 02 43 90 27 61 Fax: 08.97.50.23.99
pepiniere.hault@wanadoo.fr
www.pepinieres-mayenne.fr

PLANTS FORESTIERS - PLANTS POUR HAIES
Mottes Forestières, Racines Nues
Feuillus - Résineux - Arbres - Arbustes pour Parc
PLANTES DEPOLLUANTES: Phragmites
Produits en Pays de la Loire depuis 1971
Gainés et Protections Gibier - Tuteurs - Paillage et Biodégradable

CELLOPLAST

Le renouvellement en forêt privée : faire plus

« Le renouvellement en forêt privée serait insuffisant. Lorsqu'il est prévu il ne se ferait pas, quand il est fait, il serait rarement réussi ». Fréquemment entendu, ces affirmations relèvent du ressenti et non de faits établis. Néanmoins, cette situation est révélatrice d'une impression négative vis-à-vis de la question du renouvellement, élément essentiel pour le maintien des cycles forestiers. Pour connaître la situation exacte, le CRPF, avec le soutien financier de l'État, a réalisé un état des lieux de la situation dans les plans simples de gestion (PSG) en cours de validité.

Le renouvellement pour assurer la gestion durable des forêts et l'approvisionnement en bois

La connaissance du renouvellement des forêts est indispensable pour assurer leur gestion durable et répondre en continu aux besoins en bois. En effet, l'atout majeur du bois qui est d'être la seule matière première indéfiniment renouvelable, ne vaut que si les forêts sont régénérées ; cependant, cette condition nécessaire n'est pas suffisante. Il faut aussi prendre en compte les besoins de nos « utilisateurs » notamment industriels. Le bois nécessite souvent des investissements importants pour sa transformation. Il faut donc, pour que ceux-ci soient mis en œuvre, que les investisseurs soient assurés, pour ne pas dire rassurés, sur la fiabilité de leurs approvisionnements. Des renouvellements réguliers, suffisants et réussis permettent de répondre sur ce point.

Compte tenu des interrogations et des enjeux, un état des lieux de la réalité et un bilan global des parcelles renouvelées dans les forêts privées des Pays de la Loire a donc été réalisé. L'objectif était de le connaître pour, en fonction des résultats, apporter les réponses adaptées et améliorer, si besoin, les techniques mises en œuvre.

Le plan simple de gestion, avec son calendrier prévisionnel d'interventions, quantifiées et localisées, est le document qui permet cette analyse globale de la situation.

Les renouvellements prévus dans les PSG sont très majoritairement réalisés et réussis

Pour cet état des lieux, ce sont les parcelles en mélange futaie-taillis et en futaie régulière, dont le renouvellement est prévu avec un objectif de futaie régulière, qui ont été retenues. L'inventaire des parcelles concernées montre que, sur les 1422 PSG en cours de validité en Pays de la Loire (pour une surface totale 131 481 ha), 545 (pour une surface de 80 960 ha) prévoient des renouvellements.



Les renouvellements prévus dans les PSG sont réalisés et réussis.

Ce prévisionnel doit ensuite être confronté à la réalité du terrain pour vérifier l'éventuel écart entre la prévision et la réalisation. Un travail sur le terrain est indispensable pour vérifier que l'opération prévue a été effectuée et que le nouveau peuplement est mis en place et réussi. Pour cela, 400 des 545 PSG avec renouvellements ont fait l'objet d'une visite de terrain.

Premier constat, la surface moyenne des PSG qui prévoient des renouvellements (148 ha) est très largement supérieure à la surface moyenne des PSG (92 ha). La nécessité de régénération de peuplement est donc moins prise en compte dans les forêts d'une superficie inférieure à la moyenne régionale.

Sur le plan quantitatif, les résultats de cette enquête terrain montrent que le rapport entre la prévision et la réalisation est très bon avec 83 % des surfaces prévues effectivement régénérées, ou encore dans les délais pour pouvoir l'être (le PSG permet d'avancer ou de reculer la date de la coupe prévue de plus ou moins 4 ans).

Sur le plan qualitatif, l'étude de terrain met en évidence que les renouvellements sont réussis et suivis dans 90 %

des cas. Il est net que lorsque la décision de renouveler est prise, le chantier est mené à terme. Cette conclusion générale doit cependant être nuancée par essence et par type de peuplement. Ainsi pour les chênes, le taux d'échec est de 13 % alors qu'il n'est que de 6 % pour les résineux. Cette différence se retrouve logiquement au niveau des types de peuplements, avec un taux d'échec de 14 % en mélange futaie taillis (peuplements très largement constitués de chêne) et de 8 % en futaie (plus souvent constitués de résineux).

Globalement, un renouvellement insuffisant

Les renouvellements sont réalisés et réussis, mais cela ne répond pas à la question de savoir si le prévisionnel permet ou non un renouvellement suffisant de la forêt sous PSG. Pour cela, il est nécessaire d'apprécier le besoin en renouvellement des peuplements par type de peuplement et par essence.

Pour les futaies régulières, cela s'apprécie par la répartition en surface des différentes classes d'âges pour une essence donnée. Une essence est dite "équilibrée" en futaie régulière si toutes

les classes d'âges ont une surface équivalente. Cela s'illustre sous la forme d'un histogramme qui se décline par essence.

Le chêne (figure 1) :

Chaque "colonne" de l'histogramme de la figure 1 représente la surface en hectare de futaie régulière pour une tranche d'âge de 20 ans. En vert les surfaces non prévues en renouvellement, en rouge les surfaces qui le sont. La "colonne" NR représente les surfaces pour lesquelles l'âge est inconnu. Ces peuplements sont vraisemblablement plutôt âgés car c'est dans cette catégorie que se trouve la majorité des surfaces en régénération. En partant du principe que l'âge d'exploitabilité du chêne se situe vers 120 ans, même si cette essence a une longévité plus importante, la « lecture » de cet histogramme montre que les renouvellements sont insuffisants. Sans mise en route d'une politique plus volontariste, le risque d'un vieillissement généralisé des chênaies se dessine à l'horizon 2040.

Le pin maritime (figure 2)

L'histogramme montre qu'un prévisionnel de renouvellements du pin maritime est plus satisfaisant. Cependant, une lecture approfondie met en évidence la sylviculture trop « molle » pratiquée sur cette essence. La proportion de peuplements renouvelés après 60 ans est très importante, alors que compte tenu de ses capacités de croissance, l'âge d'exploitabilité avec une sylviculture adaptée devrait être au plus de 50 ans. Accroître les renouvellements et dynamiser la sylviculture du pin maritime permettrait de combler le « trou » de production qui s'annonce d'ici une trentaine d'années, du fait du manque actuel de peuplements âgés de 0 à 20 ans.

Figure 1 - Répartition par classe de surface de 20 ans des peuplements de chêne dans les PSG avec renouvellement (Pays de la Loire - août 2016)

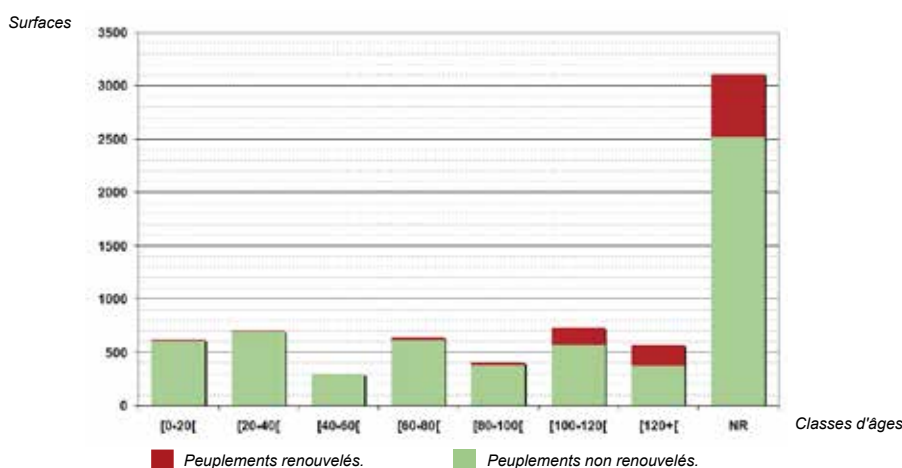
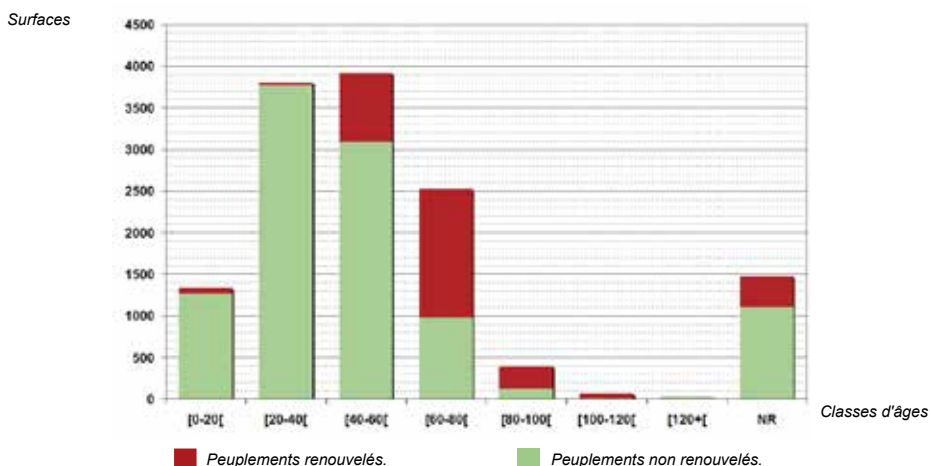


Figure 2 - Répartition par classe de surface de 20 ans des peuplements de pin maritime dans les PSG avec renouvellement (Pays de la Loire - août 2016)



Les mélanges futaie-taillis

Pour ces peuplements dont les arbres sont d'âges variés, les histogrammes ne peuvent être réalisés. Mais, l'histoire de ces peuplements permet d'approcher la "l'état d'équilibre" de ces mélanges : sont-ils plutôt jeunes, plutôt vieillissants ou équilibrés. Aujourd'hui, ces peuplements arrivent à maturité. Le besoin en renouvellement commence seulement à se faire sentir, ce qui explique le peu de surfaces prévues en régénération dans les PSG ligériens.

Renouveler plus les peuplements mûrs et dynamiser la sylviculture

Cette étude donne une vision globale du renouvellement dans les PSG de la région : ce qui est prévu est réalisé et réussi. Mais les surfaces renouvelées sont insuffisantes. Elles doivent maintenant être augmentées pour éviter d'avoir à gérer à terme d'importantes surfaces de forêts vieillissantes.



Des mélanges futaie-taillis vieillissants.

L'histoire, les peuplements, le territoire font que chaque forêt est unique. Il est maintenant nécessaire, au moment de la mise au point de son plan simple de gestion de :

- pour le pin maritime et la plupart des autres essences résineuses, **dynamiser** la sylviculture et renouveler les peuplements âgés de plus de 50 ans,
- pour le chêne, **augmenter** les surfaces à régénérer,
- pour toutes les essences, prévoir des renouvellements sur des parcelles ni trop petites, ni trop grandes. Inférieures à 2 ha, elles sont fréquemment oubliées, supérieures à 10 ha leur gestion est difficile à maîtriser.

Sans oublier que le premier facteur de déclenchement du renouvellement réside dans la possibilité de bien valoriser la coupe envisagée.

Christian WEBEN
Délégué Régional


Fogefor "Rédiger son plan simple de gestion" sur 3 jours

Savoir décrire ses peuplements forestiers et mener une réflexion pour planifier les interventions à réaliser dans sa forêt sur les 10 à 20 ans à venir.

Programme 2017 :

- Vendredi 10 mars
Connaître sa forêt, faire l'état des lieux et la carte des peuplements.
- Vendredi 12 mai
De la cartographie des peuplements aux choix de gestion.
- Vendredi 16 juin
Le programme des coupes et travaux, l'équilibre forêt gibier, l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP).

Renseignements :
CRPF - 02 40 76 84 35
paysdeloire@crpf.fr

 Journal d'information forestière publié par le **Centre Régional de la Propriété Forestière des Pays de la Loire**, délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière - 36 avenue de la Bouvardière - 44800 Saint-Herblain
Tél. 02 40 76 84 35 • Fax 02 40 40 34 84
Mél : paysdeloire@crpf.fr
Sites : www.cnpf.fr

Directeur de la publication :
Arnaud GUYON
Rédaction : Christian WEBEN
Réalisation : France AVERTY

Trimestriel : abonnement gratuit
Imprimerie VAL PG • ST AIGNAN
4^{ème} Trimestre 2016
n° ISSN 1253-2185

Document réalisé avec le concours financier de la Région des Pays de la Loire et du Ministère de l'Agriculture, de l'AgroAlimentaire et de la Forêt

Élections professionnelles du CRPF 2017

Votez pour être acteur de la politique forestière de la Région

Février 2017 : soyez nombreux à élire vos représentants au Conseil du CRPF.

Voter et voter nombreux est important.

Plus vous serez nombreux à voter, mieux vous serez représentés et plus forte sera votre voix.

Voter c'est facile

L'élection de vos représentants, un par département, se fait par correspondance. Le matériel de vote vous parviendra par courrier avant le 10 janvier 2017. Il suffira alors de glisser votre bulletin de vote dans l'enveloppe dédiée et de poster le tout par retour de courrier, sans timbrer. Poster sans attendre et au plus tard le 5 février 2017 vous permettra d'être sûr que votre voix sera prise en compte. Les votes reçus après le 7 février ne pourront pas être comptabilisés.

Voter c'est essentiel

Vos élus seront pour 6 ans vos administrateurs au sein du CRPF, établissement public au service exclusif des forestiers privés et donc de la forêt privée. Propriétaires forestiers eux-mêmes, ils définissent les orientations de gestion de nos forêts, agréent vos documents de gestion durable qui vous permettent de réaliser vos projets pour vos bois. Ils vous représentent auprès des autorités locales et défendent vos droits et vos intérêts de propriétaires de bois et de producteurs de services environnementaux et sociaux.

Plus vous serez nombreux à élire vos représentants au Conseil du Centre Régional de la Propriété Forestière, plus vos élus auront de poids pour faire entendre la voix de la forêt privée.

Le Centre régional de la Propriété Forestière exerce son activité en forêt privée

Il a pour tâche d'apporter aux forestiers privés :

- des INFORMATIONS simples et précises sur les méthodes de sylviculture, les travaux de plantation, d'éclaircies, d'élagage, de protection, etc.. et les FORMATIONS correspondantes,
- des conseils pour une meilleure GESTION FORESTIÈRE DURABLE de vos bois et forêts.

Par ailleurs, il est chargé de l'agrément des DOCUMENTS DE GESTION, outils de progrès pour vos bois et forêts, vous permettant :

- d'orienter vos choix de sylviculture en fonction des conditions naturelles de vos forêts et de vos options économiques,
- d'organiser votre gestion sur le long terme,
- de bénéficier d'une garantie de gestion durable permettant un accès aux aides financières et fiscales.

Christian WEBEN

Délégué régional CRPF

Les journées d'information du CRPF pour 2017

- 03/02 Chêne : réussir son renouvellement - St Lambert la Poterie (49)
- 17/03 Gérer ses peuplements en irrégulier - Vendrennes (85)
- 24/03 Résineux : réussir son renouvellement - La Bigottière (53)
- 12/05 Reconnaître les essences forestières, connaître leurs besoins - Blain (44)
- 09/06 Peuplier : de la plantation à la récolte - Arthezé (72)
- 08/09 Peuplier : de la plantation à la récolte - Epieds (49)
- 15/09 Chêne : réussir sa première éclaircie - Marigné Peuton (53)
- 29/09 Chêne : réussir sa première éclaircie - Bonnetable (72)
- 06/10 Châtaignier : conduite des peuplements et débouchés - La largère (85)
- 24/11 Reconnaître ses peuplements, prévoir ses interventions - St Mars la Jaille (44)

Pour tous renseignements sur les réunions du CRPF, et pour s'inscrire, consulter le site www.cnpf.fr et abonnez-vous à "La Feuille"